

La revue *Nouvelles de Chrétienté* n° 221 est parue

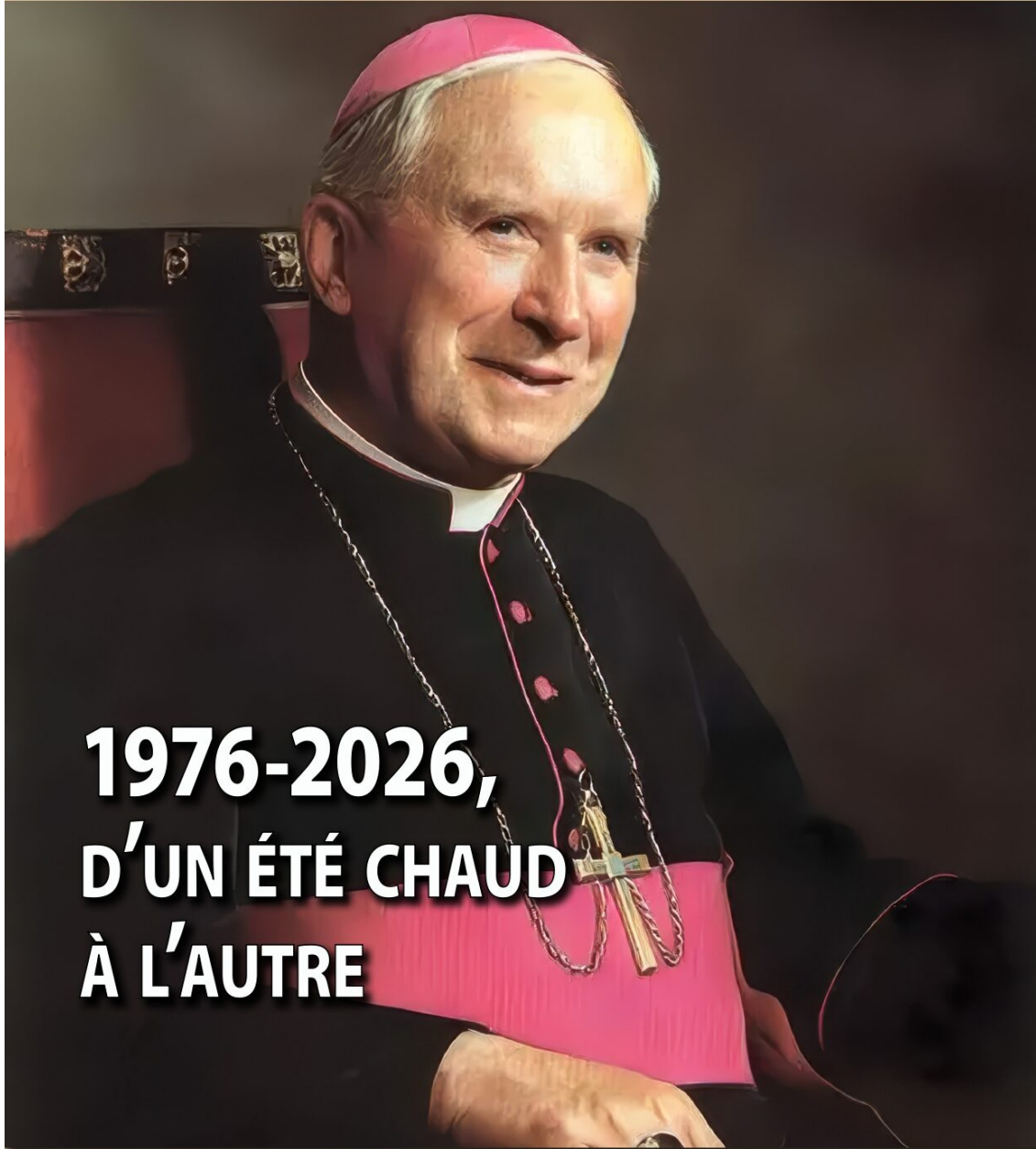
Publié le 8 octobre 2026 · 1 min de lecture



1976–2026, d'un été chaud à l'autre

Nouvelles de Chrétienté

N° 221 - Septembre-octobre 2026 - 4 €



**1976-2026,
D'UN ÉTÉ CHAUD
À L'AUTRE**

Pour éclairer les âmes face aux erreurs modernes (2^e partie)

Éditorial et sommaire

EDITORIAL

TRADITIONIS CUSTODES OU LA LIBERTÉ DE MOURIR À PETIT FEU

Le Motu proprio *Traditionis custodes* n'a pas seulement remplacé *Summorum pontificum* qui autorisait l'usage du missel de saint Pie V, il a mis sous perfusion la messe traditionnelle, en espérant qu'un débranchement rapide serait possible.

C'est ce que prouve la récente publication du *Summarium decretorum* de 2025, l'index annuel des décisions adoptées par le Dicastère pour le culte divin, actuellement sous la férule impitoyable du cardinal Arthur Roche. On apprend ainsi que, pour le monde entier, seulement 34 décrets ont été pris l'année dernière accordant la liberté de célébrer la messe tridentine dans 34 diocèses et 55 paroisses. Et il ne s'agissait pour la plupart que de renouvellements pour une durée de deux ans, car cette liberté est étroitement surveillée.

En effet, *Traditionis custodes* interdit la messe traditionnelle dans les églises paroissiales, prohibe l'érection de nouvelles paroisses personnelles, exige des prêtres nouvellement ordonnés une autorisation du Saint-Siège pour pouvoir célébrer dans le rite de saint Pie V, et réserve à Rome la dispense de chaque interdiction. Le cardinal Roche a fourni des précisions restrictives : la dispense n'est possible que lorsqu'il est impossible de trouver une autre église ou chapelle ; la messe traditionnelle ne peut figurer au programme de la paroisse ; elle ne doit pas coïncider avec les activités paroissiales, et la permission sera retirée dès qu'un local non-paroissial apparaîtra.

Les renouvellements d'autorisation sont encore plus drastiquement limités : tous les deux ans, l'évêque doit justifier la fréquentation des paroissiens à la messe tridentine, et indiquer les progrès accomplis vers la liturgie réformée par ces fidèles spirituellement attardés. L'objectif déclaré est l'extinction de ce résidu de récalcitrants. Mgr Mark Eckman, évêque de Pittsburgh (États-Unis), l'a avoué, en annonçant cet été la suppression de l'unique messe traditionnelle diocésaine, célébrée depuis vingt ans. Il a expliqué que la permission « n'était conçue que comme temporaire », que le souhait du Saint-Siège était que le besoin de cette dispense « finisse par disparaître », et que les fidèles soient « conduits vers la célébration du rite postconciliaire ».

En clair, *Traditionis custodes* n'autorise la liberté de célébrer qu'à la condition que tout soit fait pour que cette autorisation ne soit plus nécessaire. C'est un permis de survivre provisoirement ou une autorisation de mourir à petit feu. Il est certain que la Rome actuelle ne dépenserait pas autant d'énergie à éradiquer la messe de saint Pie V, si elle n'était pas sur la défensive par peur de la contagion. C'est pourquoi elle confine la Tradition dans des paroisses-léproseries.

Face à ce camp retranché, la Fraternité Saint-Pie X fait figure d'espace de liberté, elle qui accueille, sans demander la permission à quiconque, les fidèles expulsés de leurs paroisses. Voilà comment *Traditionis custodes* recrute efficacement pour la Tradition qui n'a qu'un souhait : la messe de toujours pour tous et partout, pour le bien des âmes et de l'Église.

Abbé Alain Lorans

SOMMAIRE



**1976-2026,
D'UN ÉTÉ CHAUD
À L'AUTRE**

*Cinquante ans
de fidélité à
la Tradition
bimillénaire.*

P. 3



**ÉTERNEL
TINTORET**

*Singularité d'un
artiste doté d'une
incroyable énergie
créatrice.*

P. 12



**PROFESSION DE
FOI CATHOLIQUE
DE LA FRATERNITÉ
SAINT-PIE X
POUR ÉCLAIRER
LES ÂMES FACE
AUX ERREURS
MODERNES**

1^{re} partie et fin

P. 17

Abonnement

Abonnement à *Nouvelles de Chrétienté* : 20 € (6 numéros par an) ; Étranger : 24 € ; soutien : 40 €. Chèque à libeller à l'ordre de CIVIROMA et à adresser à DICI-Presses, 33 rue Galande F-75005 Paris ou par virement ou par Paypal.

Source : laportelatine.org/publication/la-revue-nouvelles-de-chretiente-n-221-est-parue

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France